

# L'ACTU DE LA FACTU

La newsletter dédiée à la facture  
électronique de l'OEC Paris île-de-France

ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES   
Région Paris île-de-France



Chers Confrères, Chères Consœurs,

La réforme de la facture électronique continue de se préciser. L'AFNOR vient en effet de publier la nouvelle version de la norme qui décrit les cas d'usages spécifiques entre professionnels. Depuis le 31 octobre, ce sont donc 6 nouvelles situations qui sont décrites dans ce document particulièrement utile pour comprendre les implications pratiques de ce changement à venir. Au-delà des aspects techniques de ce texte, qui seront bien entendu traités dans des épisodes spécifiques des Experts de la factu, c'est un signal clair : les acteurs de la facture électronique continuent d'avancer !

Le Conseil régional de l'Ordre de Paris n'est pas en reste, avec le lancement ce mois-ci d'E-Factu, un outil qui vous permet de cartographier vos dossiers avec un système de questions/réponses et de recommandations. Une réponse pratique à une problématique concrète, que nous mettons gratuitement à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et retours d'expérience !



**Gilles BÖSIGER**

Vice-président OEC Paris - Île de France

**3 actions concrètes à mener**

## 1. Testez E-Factu pour cartographier votre portefeuille clients

La période fiscale est proche, mais il reste encore quelques semaines avant qu'elle ne démarre ! E-Factu, le nouvel outil du Conseil régional de l'Ordre, est là pour vous aider dans cette démarche. Si vous ne l'avez pas encore fait, [vous pouvez le télécharger gratuitement en cliquant ici](#).

## 2. Évoquez avec vos clients restaurateurs l'impact de la réforme sur la collecte d'informations B2B

Un restaurant devra être capable d'émettre une facture électronique si un client professionnel en fait la demande. Le personnel et le logiciel de caisse doivent donc être prêts. [Le replay des Experts de la Factu #2](#) peut vous aider à leur parler de ce sujet.

## 3. Vérifiez que les clients qui font régulièrement de l'affacturation ont bien compris les enjeux de la réforme

Là aussi, les impacts pratiques sont réels : mentions à porter sur la facture au moment de l'émission, information ou non de l'acheteur, échange d'information avec l'affacteur, etc.

Visionnez [le replay des Experts de la Factu #3](#) pour bien comprendre les enjeux.

## Les questions techniques du mois

### *Quels sont les nouveaux cas d'usage publiés par l'AFNOR ?*

Six nouveaux cas ont été ajoutés le 31 octobre à la liste contenu dans la norme AFNOR prévue à cet effet (cas n°37 à 42) : sociétés en participation, factures avec sous-lignes, factures multi-vendeurs, compensation entre flux croisés (netting), sociétés de barter et gestion de la détaxe. Ces cas feront l'objet d'un traitement spécifique dans les Experts de la Factu.

### *Dans le cas d'un affacturation, l'affacteur est-il automatiquement informé des changements de statuts de la facture électronique ?*

Non, l'affacteur n'est pas automatiquement intégré dans le circuit des plateformes agréées. Il devra être informé manuellement via les canaux actuels ou via des délégations de droits sur votre plateforme, sans que cette deuxième option ne soit obligatoire.

### *Dans le cadre de la réforme, un logiciel de caisse est-il obligatoire pour les restaurateurs ?*

Non, mais sans logiciel de caisse, le restaurateur devra saisir manuellement son e-reporting et ses factures électroniques dans une plateforme agréée.

## Replay

### « Cartographier et segmenter son portefeuille client »

Gilles Bosiger, vice-président du CROEC Paris Île-de-France et Julien Catanese Aubier, diplômé d'expertise comptable et consultant, ont animé cet atelier d'1h30 consacré à la méthodologie de cartographie. Au programme de cette session :

- identification du champ d'application et des assujettis qui peuvent être oubliés ;
- critères essentiels de segmentation : équipement logiciel et maturité numérique ;
- utilisation des outils de cartographie du Conseil national ;
- stratégies de communication et de collecte d'informations auprès des clients ;
- positionnement face à la concurrence des néobanques et éditeurs.

[VOIR LE REPLAY](#)

### « Affacturage et cession de créances »

Au programme de cette session de 45 minutes : distinction entre affacturage classique et confidentiel, gestion du statut encaissé, partage des responsabilités entre l'entreprise et l'affactureur, impact sur les coordonnées bancaires et le bénéficiaire et recommandations pratiques pour les cabinets.

### « Restauration et métiers de bouche »

Ce webinaire traite des spécificités de la facturation électronique pour le secteur de la restauration, notamment le seuil de 150 € HT en dessous duquel les restaurateurs peuvent continuer à émettre de simples notes sans identification client (transaction traitée en e-reporting B2C), et au-dessus duquel une facture électronique B2B devient obligatoire.

[VOIR LE REPLAY](#)

## Agenda : vos prochains rendez-vous

### Les Experts de la Factu - 8 janvier 2026 à 8h30 (45 minutes)

Episode 5: Secteur du transport et de la logistique

### Atelier de la Transformation #4 - 20 janvier 2026 à 9h00 (1h30)

Maîtriser les spécificités sectorielles

[JE M'INSCRIS](#)